

---

**Publication immédiate**

**24 septembre 2009**

## **Communiqué** **Création d'un protocole de plaintes visant la politesse**

Le Barreau et les tribunaux de l'Ontario ont créé un protocole de plaintes visant la politesse et le professionnalisme des avocats, des avocates et des parajuristes qui comparaissent devant les tribunaux.

Des protocoles de plaintes visant la politesse ont été élaborés en consultation avec les juges en chef de la Cour d'appel, de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario.

« En tant qu'organe de réglementation des avocats et des parajuristes, le Barreau s'engage à promouvoir des normes les plus élevées de politesse et de professionnalisme, a dit le trésorier W. A. Derry Millar. Le Barreau travaille avec ses partenaires de l'appareil judiciaire pour élaborer des protocoles qui contribueront à mieux administrer la justice au bénéfice de la population de l'Ontario. »

Les protocoles donnent aux juges d'instance et aux juges de paix une procédure à suivre pour rapporter des incidents de manquement professionnel du Barreau. Ils proposent aussi un nouveau processus par lequel les juges peuvent demander que les avocats reçoivent du mentorat d'un comité d'avocats plus expérimentés. Le mentor rencontrera l'avocat pour discuter de la conduite en question et l'aidera dans son cheminement professionnel.

Se prononçant sur les nouveaux protocoles de plaintes visant la politesse, l'honorable Patrick LeSage, coauteur du *Rapport sur l'examen de la procédure relative aux affaires criminelles complexes* a dit, « Je souhaite féliciter le Barreau et les membres de la magistrature pour avoir élaboré un protocole visant les affaires d'inconduite dans les salles d'audience et d'être parvenu à un résultat aussi achevé dans ce domaine si complexe et délicat. »

« La nature de notre travail exige que la Couronne et la défense entretiennent de bonnes relations entre eux et avec les juges, a déclaré Frank Addario, président de l'association des avocats criminalistes. Les avocats criminalistes expérimentés de l'Ontario assurent le mentorat de nombreux jeunes avocats de la défense. Nous appuyons les efforts du Barreau pour assurer que les nouveaux membres de notre profession développent des habiletés qui répondent aux grandes attentes de politesse et de professionnalisme de la société. »

Sandra Forbes, présidente de la Société des plaideurs, renchérit. « Nous sommes heureux de participer à ce projet de mentorat et de travailler avec le Barreau, les tribunaux et la profession pour atteindre notre objectif mutuel d'un meilleur sens du professionnalisme et de la politesse parmi les participants et participantes de l'appareil judiciaire. »

Le Barreau régleme les avocats, les avocates et les parajuristes en Ontario dans l'intérêt public. Le Barreau a le mandat de protéger l'intérêt public en faisant avancer la cause de la justice et la primauté du droit, en facilitant l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et en agissant en temps utile, de façon ouverte et efficace.

Source : Geneviève Proulx, 416 947-5202 ou [gproulx@lsuc.on.ca](mailto:gproulx@lsuc.on.ca)